

Politique relative à l'utilisation des médias sociaux

Avec la popularité grandissante des réseaux sociaux dans Internet, la Ville de Mirabel souhaite se démarquer pour rejoindre les citoyens.

La Ville diffuse actuellement sur les plateformes suivantes :

- Facebook (www.facebook.com/VilleMirabel)
- Twitter (www.twitter.com/VilleMirabel)

L'information diffusée est gérée par le Service des communications.

Communiquer avec le public au moyen des médias sociaux

Les présentes lignes directrices ont été rédigées dans le but d'indiquer la manière dont la Ville de Mirabel communique avec le public au moyen des médias sociaux.

Soulignons d'abord que la Ville utilise surtout Facebook afin de promouvoir les activités et événements de la Ville, publier certaines actualités et informations utiles ainsi que des photos. Avec Twitter, nous envoyons des messages brefs pour vous informer sur l'actualité municipale, les offres d'emploi, les nouvelles publications du bulletin municipal, les problèmes de circulation, les avis d'ébullition, les périodes d'inscription aux activités, les assemblées du conseil municipal, les fermetures de nos bureaux pour les congés ainsi que pour tout autre renseignement susceptible d'intéresser les Mirabellois et Mirabelloises.

Précisons qu'en ce qui a trait à Twitter, le fait que nous suivions le compte d'un utilisateur ne signifie pas que nous l'appuyons, endossons ses propos ou ses activités. Nous suivons les comptes que nous jugeons pertinents à notre mandat. Nous retirerons ou bloquerons un abonné si nous jugeons ses microbillets inappropriés.

Qu'est-ce qui est permis? Qu'est-ce qui ne l'est pas?

Les opinions divergentes et les débats constructifs sont les bienvenus dans les discussions et les commentaires. Toutefois, la Ville de Mirabel se réserve le droit de modifier, de refuser ou de supprimer des commentaires qui contiennent, entre autres :

- des propos racistes, haineux, sexistes, homophobes, grossiers, violents, à caractère sexuel ou diffamatoires;
- des messages offensants pour une personne ou un organisme, irrespectueux ou méprisants;
- des messages qui violent la vie privée d'une personne;
- des messages qui enfreignent les droits d'auteur;
- des messages à des fins publicitaires;
- des messages rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais;
- des messages incompréhensibles ou non pertinents;
- des messages qui ne contribuent pas au déroulement normal de la discussion.

Toute personne qui ne respecte pas les lignes directrices pourra être exclue de façon temporaire ou permanente des espaces de discussion sur ces voies de communication. Par ailleurs, l'utilisation des majuscules dans un message est considérée comme un cri. Un commentaire sera tout aussi valable et beaucoup plus agréable à lire s'il est écrit en minuscules.

Les utilisateurs de Facebook et/ou Twitter participent à leur propre risque et assument l'entière responsabilité de leurs propos, leur identification et l'information qu'ils affichent. L'inclusion de liens externes ne constitue pas un endossement, une commandite, une association ou affiliation de la Ville avec un site relié.

Contrôle et affichage

Le contrôle et l'affichage des commentaires ont généralement lieu pendant les heures normales d'ouverture (de 9 h à 16 h 30), du lundi au vendredi. Les commentaires envoyés après les heures d'ouverture, pendant la fin de semaine ou pendant les jours fériés seront traités le plus rapidement possible.

Malgré toute l'ouverture d'esprit dont nous faisons preuve, nous nous réservons le droit de modifier ces règles d'utilisation en tout temps et sans avertissement.